



Programme mondial des Nations Unies sur le VIH/SIDA
ONUSIDA
HCR-UNICEF-PAM-PNUD-UNFPA-ONU DC
OIT-UNESCO-OMS-BANQUE MONDIALE

Seizième réunion du Conseil de Coordination du Programme Jamaïque, 14-15 décembre 2004

Décisions, recommandations et conclusions

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire

- 1. Le Conseil de Coordination du Programme adopte l'ordre du jour provisoire.**

Point 1.2 de l'ordre du jour : Confirmation de l'élection des différents responsables

- 2. Comme convenu à la quinzième réunion, le Canada est confirmé Président, les Bahamas Vice-Président et le Kenya Rapporteur de la seizième réunion du Conseil de Coordination du Programme.**

Point 1.3 de l'ordre du jour : Déclaration du Directeur exécutif

- 3. Accueillant favorablement la déclaration du Directeur exécutif de l'ONUSIDA, le Conseil de Coordination du Programme :**

3.1 note avec inquiétude l'impact croissant du VIH et du SIDA aux Caraïbes, se félicite des diverses initiatives et des exemples de progrès accomplis cités par le Directeur exécutif et demande à la communauté internationale, et notamment aux gouvernements nationaux, de soutenir une riposte plus forte et plus globale qui tienne compte des besoins des personnes les plus exposées au risque de l'infection par le VIH, à savoir les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les professionnel(le)s du sexe, les populations mobiles, les consommateurs de drogues injectables et autres drogues, les prisonniers, les jeunes, les femmes et les filles ;

3.2 reconnaît pleinement le caractère exceptionnel du SIDA et fait sienne par conséquent la demande d'associer les investissements à long terme pour la riposte au SIDA à la gestion des situations de crise essentielle de nos jours. Ce caractère d'exception nécessite le plein financement de la riposte, des stratégies novatrices et radicales pour renforcer le secteur public, et une meilleure capacité et préparation communautaire pour faire face à l'épidémie. Il est également nécessaire d'accélérer les investissements dans les techniques de prévention telles que la mise au point de vaccins et de microbicides contre le VIH,

de promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, et de faire en sorte que ces investissements soient utilisés à bon escient ;

3.3 demande instamment à l'ONUSIDA de continuer à assumer son rôle directeur en vue de concrétiser les « trois principes », de promouvoir l'harmonisation, et de susciter chez les donateurs un comportement responsable, un engagement à long terme, et pour ceux qui sont disposés à le faire, une mise en commun des fonds, pour aider les pays à gérer de manière plus efficace leur riposte au SIDA ;

3.4 approuve la détermination de l'ONUSIDA de « faire travailler l'argent » au niveau des pays en s'attachant, entre autres, à amplifier le soutien technique, à renforcer les capacités et à promouvoir des ripostes coordonnées et globales ;

3.5 reconnaît son propre rôle solidement établi de forum principal de la politique mondiale en matière de lutte contre le SIDA et, pour donner plus de force à ses délibérations, demande au Bureau de consulter les membres au sujet du fonctionnement des groupes constitutifs et de la fréquence et des thèmes des réunions et de présenter des recommandations à la dix-septième réunion du Conseil de Coordination du Programme en 2005 ;

3.6 félicite les donateurs pour leur soutien continu et croissant à la riposte au VIH et au SIDA et les encourage à reconsidérer les besoins en ressources de l'ONUSIDA, y compris le Secrétariat, pour s'acquitter de sa mission de base, et notamment prévoir un financement suffisant pour l'exercice biennal 2006-2007 qui sera examiné lors de la dix-septième réunion du Conseil de Coordination du Programme.

Point 2 de l'ordre du jour : Femmes, sexospécificité et SIDA

4. Reconnaissant l'impact toujours plus grand du VIH et du SIDA sur les femmes et les filles, le Conseil de Coordination du Programme :

4.1 exhorte l'ONUSIDA à faire en sorte que les femmes et les filles deviennent participantes et chefs de file valables dans la riposte au VIH ;

4.2 demande que davantage d'efforts soient axés sur les questions sexospécifiques, sociales, culturelles et économiques sous-jacentes, qui touchent les femmes et les filles, tant au niveau du plaidoyer mondial que des ripostes nationales et communautaires au SIDA, en intégrant ces questions sous-jacentes dans les initiatives de lutte à tous les niveaux, et en veillant à ce que l'analyse soit à la base d'une programmation pertinente ainsi que du suivi et de l'évaluation ;

4.3 demande à l'ONUSIDA d'améliorer et d'intensifier les mesures concernant les femmes et le SIDA moyennant en particulier le renforcement de la Coalition mondiale sur les femmes et le SIDA, ainsi que la participation accrue d'un plus large éventail de partenaires ;

4.4 invite tous les programmes de prévention du VIH et de soins et traitement du SIDA à désagréger, analyser et décrire les données par sexe et par âge ;

4.5 enjoint l'ONUSIDA, la Coalition mondiale sur les femmes et le SIDA et tous les partenaires à intégrer, en tant que composantes solides et robustes de leurs activités, des interventions relatives au SIDA à la santé sexuelle et reproductive, la promotion et la protection des droits génésiques ainsi que du droit de disposer librement, en prenant ses responsabilités, de sa sexualité, et ceci sans contrainte, discrimination ou violence ;

4.6 exhorte l'ONUSIDA à forger et à promouvoir des partenariats novateurs avec des organisations de femmes et de filles, en particulier avec des réseaux de femmes séropositives et des groupes travaillant avec les hommes et les garçons, afin de réduire l'impact du VIH et du SIDA sur la vie des femmes et des filles aux niveaux national, régional et mondial ;

4.7 préconise des mesures plus grandes pour s'attaquer au problème de la violence contre les femmes et des actes de violence liés au sexe, y compris dans les situations de conflit et d'après guerre, en étant conscient du rôle important que jouent les hommes et les garçons en tant qu'agents du changement dans ce domaine ;

4.8 reconnaît que la Coalition mondiale sur les femmes et le SIDA a été établie au cours du présent exercice biennal, et demande au Secrétariat d'examiner des voies et moyens de financer convenablement cette initiative sur le Budget-plan de travail intégré actuel et les ressources extrabudgétaires, et de l'intégrer au budget 2006-2007.

Point 3 de l'ordre du jour : Intensification de la prévention du VIH

5. Se félicitant des mesures prises suite à la décision de la quinzième réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2004 de demander au Secrétariat de l'ONUSIDA d'élaborer une stratégie de prévention du VIH revitalisée, le Conseil de Coordination du Programme :

5.1 reconnaît les progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie pour intensifier la prévention du VIH et réitère son soutien aux fondements de la stratégie qui s'inspire du Cadre stratégique mondial sur le VIH et le SIDA, adopté par le Conseil à Rio de Janeiro en 2000 et de la Déclaration d'Engagement de la Session extraordinaire sur le VIH/SIDA de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2001 ;

5.2 demande à l'ONUSIDA de prendre en compte les apports et les contributions des membres du Conseil de Coordination du Programme et d'entamer de nouvelles consultations avec les membres du CCP, les coparrainants de l'ONUSIDA et un large éventail de partenaires, y

compris les gouvernements nationaux et la société civile, afin de renforcer la stratégie ;

5.3 demande à l'ONUSIDA de faire en sorte que la stratégie de prévention soit clairement basée sur les faits, intégrée dans les initiatives mondiales et nationales de prévention, de prise en charge et de traitement, qu'elle repose sur une approche des droits humains qui fait spécifiquement la part des besoins des personnes les plus exposées au risque de l'infection par le VIH, à savoir les femmes et les filles, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les consommateurs de drogues injectables et autres drogues, les professionnel(le)s du sexe, les personnes vivant dans la misère, les prisonniers, les travailleurs migrants, les personnes vivant dans des situations de conflit et d'après guerre, les réfugiés et les personnes déplacées ;

5.4 recommande que la stratégie établisse des liens clairs avec les programmes de santé sexuelle et génésique en tant que points d'intervention importants pour la prévention du VIH ;

5.5 reconnaît que la stigmatisation et la discrimination sont des obstacles importants à une prévention efficace du VIH et engage l'ONUSIDA à traiter de la réduction de la stigmatisation dans la stratégie, notamment en préconisant l'adoption, le renforcement et l'application de mesures anti-discriminatoires par les pays ;

5.6 exhorte l'ONUSIDA à inclure dans la stratégie une approche globale, basée sur les faits, de la prévention, de la prise en charge et du traitement du VIH chez les prisonniers ainsi que chez les consommateurs de drogues injectables et autres drogues, qui consiste à réduire la transmission du VIH ;

5.7 approuve le processus proposé par l'ONUSIDA qui sous-tend l'élaboration d'une stratégie complète pour intensifier la prévention et demande à l'ONUSIDA de soumettre cette stratégie au CCP à sa prochaine réunion en juin 2005.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur les visites de terrain

- 6. Le Conseil de Coordination du Programme rend hommage au Gouvernement jamaïcain pour le soutien qu'il a fourni dans l'organisation des visites de terrain.**
- 7. Le Conseil de Coordination du Programme prend note du rapport des visites de terrain couvrant : la réponse du secteur de la santé au VIH et au SIDA à l'ouest de la Jamaïque par l'Autorité sanitaire de la région occidentale ; l'Edutainment de la Fondation Ashe des arts du spectacle des Caraïbes ; les activités de prise en charge, de soutien et de prévention du Jamaica AIDS Support à l'intention des groupes marginalisés; et la diffusion de la politique nationale de lutte contre le**

VIH et le SIDA dans les écoles.

Point 5 de l'ordre du jour : Autres questions

5.1 *Point sur le Budget-plan de travail intégré 2006-2007*

- 8. Notant avec satisfaction les progrès réalisés dans le processus d'élaboration du Budget-plan de travail intégré (BPTI) 2006-2007, le Conseil de Coordination du Programme :**

8.1 approuve l'orientation stratégique du BPTI 2006-2007 et le fait qu'il est principalement axé sur l'appui aux pays en vue d'élargir la riposte nationale au VIH/SIDA ;

8.2 se félicite de l'inclusion du Haut-commissariat de l'ONU pour les Réfugiés et du Programme Alimentaire Mondial dans le BPTI 2006-2007, qui apportent l'un et l'autre de nouvelles forces à la riposte de l'ONUSIDA, et viennent étayer l'action vigoureuse des coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA ;

8.3 approuve également les innovations du BPTI 2006-2007 en vue de renforcer la gestion axée sur les résultats, la responsabilisation et les comptes-rendus, y compris l'identification des « résultats principaux » globaux et des « résultats clés » dont chaque coparrainant et le Secrétariat sont responsables.

5.2 *Le point sur les « Trois Principes »*

- 9. Notant le rapport sur les progrès réalisés dans la mise en application des « Trois Principes » au niveau mondial et national, le Conseil de Coordination du Programme :**

9.1 exprime son soutien aux efforts de l'ONUSIDA visant à promouvoir l'harmonisation de l'appui des donateurs et la participation des parties prenantes aux ripostes nationales au SIDA en application des « Trois Principes » ;

9.2 engage l'ONUSIDA à continuer à assumer son rôle directeur en vue d'obtenir le soutien des gouvernements, des organisations de la société civile, du secteur privé et des institutions bilatérales et multilatérales dans la mise en oeuvre des « Trois Principes » ;

9.3 demande qu'il lui soit communiqué à sa dix-septième réunion des informations actualisées sur l'avancement de la promotion et de la mise en oeuvre des « Trois Principes ».

5.3 *Rapport de situation Campagne mondiale contre le SIDA*

- 10. Le Conseil de Coordination du Programme prend note avec satisfaction de la Campagne mondiale contre le SIDA, recentrée et améliorée en vue**

d'appuyer la Déclaration d'Engagement de la Session extraordinaire sur le VIH/SIDA de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- 11. Notant la nécessité d'un plaidoyer coordonné et renforcé pour appuyer les objectifs de la Déclaration d'Engagement de la Session extraordinaire sur le VIH/SIDA, le Conseil de Coordination de Programme :**

11.1 engage également l'ONUSIDA à appuyer la Campagne mondiale contre le SIDA comme moyen d'amener la société civile à participer de manière significative à la mise en oeuvre de la Déclaration d'Engagement de l'UNGASS sur le SIDA, et notamment le système des Nations Unies et les secteurs public et privé pour assurer un soutien convenable à la Campagne mondiale contre le SIDA ;

11.2 demande aux gouvernements de soutenir les objectifs de la Campagne mondiale contre le SIDA et de ne rien négliger en vue d'augmenter le retentissement de la Déclaration d'Engagement sur le VIH/SIDA.

Point 6 de l'ordre du jour : Prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme

- 12. Le Conseil de Coordination du Programme confirme à nouveau la décision prise lors de sa quatorzième réunion de tenir sa dix-septième réunion les 28 et 29 juin 2005. Le Conseil de Coordination du Programme confirme également que la réunion se tiendra à Genève (Suisse).**

Point 7 de l'ordre du jour : Adoption des décisions, recommandations et conclusions

- 13. Le Conseil de Coordination du Programme exprime sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la Jamaïque pour avoir accueilli sa seizième réunion et adopte les décisions, recommandations et conclusions de ladite réunion.**